

**Inventaire
écologique et volet
naturel de cas par
cas des carrefours
des Salducci (RT30)**
3 février 2025

**Pré-diagnostic
écologique :
Projet de sécurisation
des carrefours des
Salducci (RT30) sur la
commune de Lumio (2B)**

Citation recommandée	Biotope 2025, Commune de Lumio, projet de sécurisation des carrefours des Salducci (RT30) sur la commune de Lumio (2B)	
Objet du document	Pré-diagnostic écologique : Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version 1	
Date	08/08/2025	
Nom de fichier	Prediag_Amenagement_Carrefour_Salducci_Lumio_CDC.docx	
Maître d'ouvrage	COLLECTIVITE DE CORSE Direction Générale Adjointe des Infrastructures des transports, de la mobilité et des bâtiments Direction des Investissements Routiers du Pumonté – 8 cours Général Leclerc – 20 000 AJACCIO	
Interlocuteur MOA	Alexandre DELCASTILLO Direction des Investissements Routiers (DIR)	Mail : Alexandre.DELCASTILLO@isula.corsica Téléphone : 06.72.50.59.36
Biotope, Rédactrice	Marion GABELLI Chef de projet	Mail : mgabelli@biotope.fr Téléphone : 07 57 76 14 39
Biotope, Responsable du projet et contrôleur qualité	Hugo SANNIER-ALFONSI Chef de projet écologue et environnementaliste	Mail : hsannier@biotope.fr Téléphone : 07 56 05 92 70

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée	4
1.1	Contexte réglementaire	4
1.2	Etat initial et connaissance du site	8
1.3	Localisation du site et contexte d'étude	10
1.3.1	Description du projet	10
1.3.2	Aspect méthodologique	10
2	Zonages du patrimoine naturel	13
2.1	Espaces naturels réglementés	13
2.2	Espaces naturels d'inventaire	15
2.3	Continuités écologiques	18
2.4	Zonages du PADDUC	20
3	Pré-diagnostic écologique	22
3.1	Bilan des données bibliographiques faune et flore	22
3.2	Expertises de terrain	25
3.2.1	Habitats naturels et artificialisés	25
3.2.2	Flore	31
3.2.3	Faune	35

ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Aires d'étude du projet, Biotope 2025	5
Figure 2 : Vue en plan du projet, Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIRC)	6
Figure 3 : Zone projet (en rouge) de la RT30, commune de Lumio.	8
Figure 4 : Zonages règlementaires du patrimoine naturel, Biotope 2025	14
Figure 5 : Zonages d'inventaire localisés dans l'aire d'étude éloignée, Biotope 2025	17
Figure 6 : TVB au droit de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2025	19
Figure 7 : Zonages du PADDUC au droit de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2025	21
Figure 8 : Photographies du site d'étude, Biotope 2025	25
Figure 9 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux, Biotope 2025	30
Figure 10 : Carte des enjeux pour la flore, Biotope 2025	34
Figure 11 : Alignement d'arbres favorable aux fringilles menacées	39
Figure 12 : Faune remarquable identifiée au droit de l'aire d'étude immédiate, Biotope 2025	40

TABLEAUX

Tableau 1 : Equipe projet	7
Tableau 2 : Zonages règlementaires du patrimoine naturel, Biotope 2024	13
Tableau 3 : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel, Biotope 2025	15

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

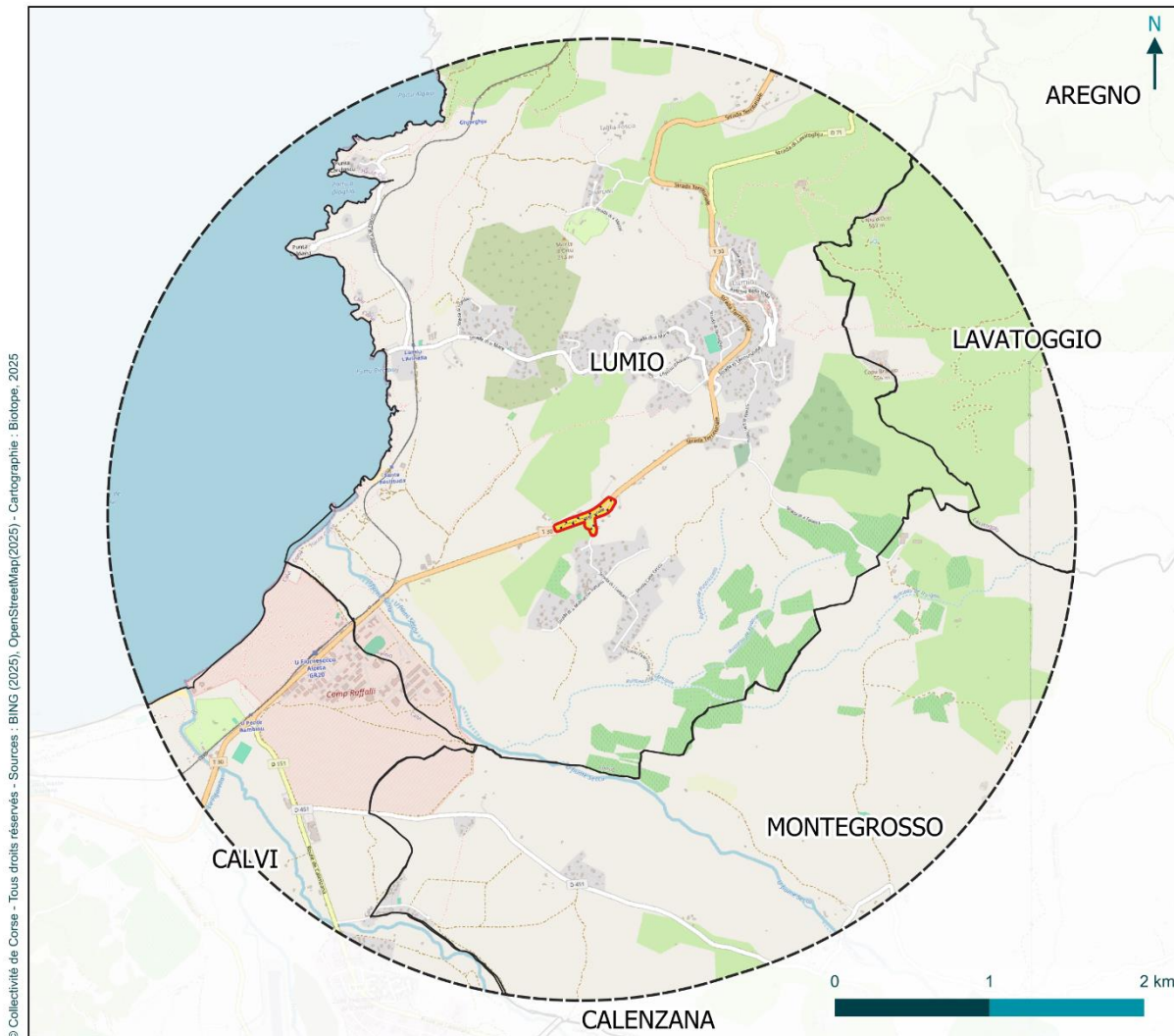
1.1 Contexte réglementaire

Le site d'étude est localisé sur la commune Lumio, dans le département de Haute-Corse ; elle fait partie de la communauté de communes de Calvi Balagne.

Plus précisément, le projet se situe au sud de la commune de Lumio, sur la RT30. Cette route territoriale relie Calvi à Ponte-Leccia (commune de Morosaglia). Anciennement désignée comme la route nationale 197, elle a été reclassée à l'automne 2014 dans le cadre du schéma directeur des routes territoriales de Corse 2011-2021. Sa longueur totale actuelle est de 67 kilomètres.

Présentation des aires d'étude

Projet de sécurisation du carrefour des
Salducci (RT30) sur la commune de
Lumio (2B)



© Collectivité de Corse - Tous droits réservés - Sources : BING (2025), OpenStreetMap(2025) - Cartographie : Biotope, 2025



Périmètres d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Limites administratives

- Communes

Figure 1 : Aires d'étude du projet, Biotope 2025

Cette route territoriale constitue un axe majeur du réseau routier corse et joue un rôle économique essentiel. Elle accueille les connexions de l'ensemble du réseau routier territorial ainsi que de nombreuses routes départementales.

En réponse à la demande de la mairie de Lumiu, la Collectivité de Corse engage un projet de sécurisation du carrefour des Salducci sur la RT30. Cette intervention s'inscrit dans un programme d'aménagement visant à réduire le risque d'accidents, compte tenu de la dangerosité de l'intersection.

La Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIRC) lance les études préliminaires et élabore une première série d'esquisses. L'aménagement envisagé par la Collectivité prévoit la création d'un tourne-à-gauche avec îlots saillants et voie de stockage.



Figure 2 : Vue en plan du projet, Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIRC)

Ainsi, afin de sécuriser le carrefour de cette route territoriale fréquentée et de réduire le risque d'accident, la Collectivité de Corse (CdC), le maître d'ouvrage, souhaite évaluer objectivement les enjeux environnementaux existant sur l'emprise du projet afin de proposer le meilleur compromis possible pour l'aménagement.

Dans ce cadre, la CdC a sollicité BIOTOPE pour la réalisation d'un pré-diagnostic faune-flore dans le but d'estimer les risques et les opportunités liés à la faisabilité du présent projet sur le site d'étude. Le pré-diagnostic consiste à :

1. Dresser un état des lieux des enjeux du projet (contraintes et potentialités) et impacts potentiels ;
2. Garantir la bonne préparation de la commande des études à réaliser ;
3. Faciliter le repérage précoce d'éventuelles difficultés et donc l'adaptation possible du projet et d'orienter les éventuelles variantes du projet ;
4. Identifier les procédures réglementaires auxquelles le projet sera soumis et d'anticiper leurs délais dans la programmation des phases techniques du projet.

Le présent pré-diagnostic vise à répondre à trois questions fondamentales, relatives à la biodiversité du site :

- Quels sont les enjeux écologiques au droit du site où le projet est envisagé ?
- Comment peut-on les intégrer dans la réflexion autour du projet pour en limiter les effets ?
- Le projet doit-il être dispensé d'évaluation environnementale ?

Pour ce faire, l'identification des enjeux écologiques du site s'appuie à la fois :

- Sur un bilan bibliographique synthétique et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- Sur un repérage pluridisciplinaire des milieux et de leurs potentialités d'accueil pour la flore et les différents groupes de faune via le passage d'experts naturalistes au printemps 2025.
- Les éléments récoltés ont pu être mis en perspective avec le projet tel que préfiguré à ce stade, et ces données ont permis l'adaptation de celui-ci pour aboutir à un projet intégré à son contexte environnemental.

Les investigations de terrain ont été réalisées par un fauniste ainsi que par une botaniste expérimentés. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement.

Une synthèse des enjeux identifiés et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.

Tableau 1 : Equipe projet

Structure	Thématique	Experts	Profil
	Rédaction	Marion GABELLI	Chef de projet environnementaliste
	Expertise flore	Morgane BREGAINT	Experte botaniste
	Expertise faune	Valentin SPAMPANI	Expert ornithologue, mammalogue, herpétologue et entomologue
		Thomas ARMAND	Expert ornithologue, mammalogue, herpétologue et entomologue

1.2 Etat initial et connaissance du site

1.2.1 Présentation des aires d'étude et sources d'information

Deux périmètres sont pris en considération dans la présente étude (voir : Aires d'étude du projet, Biotope 2025 Figure 1 et Figure 3) :

- Une **aire d'étude immédiate**, d'une surface d'environ 13 144 m², qui correspond à la zone d'emprise initiale du projet, avant les mesures de réduction. Elle intègre les secteurs d'emprise directe du projet : les accès en cas d'opérations d'aménagement ou d'entretien spécifiques (élargissement ou confortement, débroussaillage, etc.), l'ensemble des zones de chantier, etc. ainsi que les secteurs d'emprise indirecte éventuels. Cette aire d'étude concentre la majorité des investigations naturalistes et des prospections de terrain.
- Une **aire d'étude rapprochée**, d'une surface d'environ 28 968 m², qui comprend la zone d'étude immédiate, complétée d'une bande d'une largeur de 15 m de part et d'autre du bord de chaussée projet (contre une bande de 10m initialement prévue au marché, afin de mieux appréhender la zone d'étude) ;

Une troisième aire d'étude sera considérée dans le cas par cas, il s'agit de l'**aire d'étude éloignée** qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits : liés à des pollutions, aux poussières, au dérangement, etc. Dans le cas présent, l'aire d'étude éloignée pour ce projet s'étend sur un rayon maximum de 3 km autour du tracé (contre une bande de 100m prévue au marché). Cette aire est considérée pour appréhender les enjeux du territoire dans lequel s'insère le projet : zone d'influence immédiate, aspects paysagers, milieux naturels proches, patrimoine culturel.

Afin de fluidifier la lecture, l'aire d'étude immédiate sera également nommée site d'étude ou zone d'étude dans le cadre de ce projet.



Figure 3 : Zone projet (en rouge) de la RT30, commune de Lumio.

Plusieurs sources d'informations naturalistes ont été consultées afin de compléter les inventaires de terrain, dont :

- DREAL Corse ;
- Bases de données naturalistes Géorchestra et Openobs ;
- INPN ;
- PADDUC ;
- PNA Tortue d'Hermann ;
- SDAGE Corse ;
- Atlas des zones humides ;
- OEC.

1.3 Localisation du site et contexte d'étude

1.3.1 Description du projet

La zone d'étude se situe sur la commune de Lumio, dans le département de la Haute-Corse. Elle comprend la zone d'implantation potentielle du projet, d'une superficie de 2,9 ha.

Le maître d'ouvrage de cette étude est la Collectivité de Corse. A la demande du maître d'ouvrage, un pré-diagnostic écologique a été réalisé en 2025 sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Les enjeux ici présentés ont été analysés grâce à ce pré-diagnostic.

Ce pré-diagnostic avait pour objet de déterminer les sensibilités et contraintes écologiques et de proposer mesures pour faciliter l'intégration environnemental du projet. Il consiste en :

- Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur la zone d'étude ;
- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant la zone d'étude ;
- Des inventaires par des écologues confirmés, des espèces patrimoniales de la flore et de la faune sur la zone d'étude et des potentialités d'accueil pour les espèces à enjeu connues dans la bibliographie ;
- Une description sommaire des impacts pressentis et les recommandations associées pour atténuer les incidences.

La zone d'étude a fait l'objet d'un pré-diagnostic écologique sur la base d'un passage faune et d'un passage flore en février 2025.

La zone d'étude a été parcourue dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore.

REMARQUE : cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

1.3.2 Aspect méthodologique

Conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement, les prospections de terrain, sont « **proportionnés à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance de la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine** ».

Les prospections ont concerné les groupes de faune et la flore les plus représentatifs de la biodiversité de l'aire d'étude immédiate. Le nombre et les périodes de passage ont été adaptés au contexte du projet et aux enjeux écologiques pressentis.

Le tableau et la figure suivants indiquent les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires de la faune et de la flore sur le terrain dans le cadre du projet (cf. tableau ci-dessous).

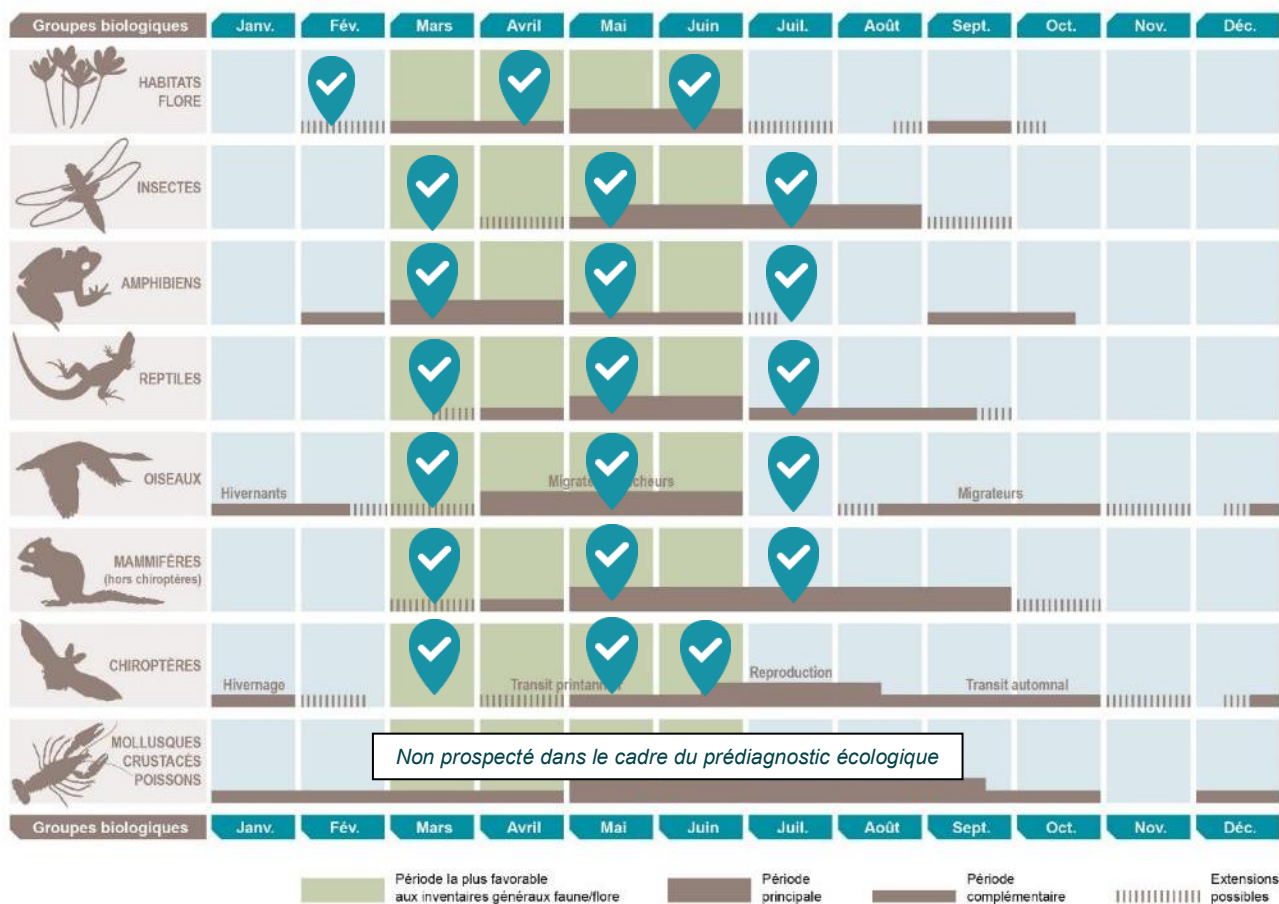
À chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Dates et conditions des prospections de terrain

Dates des inventaires	Commentaires
Pré-diagnostic écologique (4 passages dédiés)	
04/02/2025 23/04/2025 27/06/2025	Prospections ciblées sur les habitats et la flore patrimoniale
10/03/2025 12/05/2025 16/07/2025	Repérage des potentialités d'accueil des milieux pour les différents groupes de faune (amphibiens, chiroptères, insectes, mammifères terrestres, oiseaux, reptiles) et observation des espèces de faune en présence <i>Passages rapaces nocturnes, amphibiens (diurnes et nocturnes) et chiroptères</i>

Dates des inventaires	Commentaires
	Enregistreurs acoustiques pour les chiroptères

Représentation synthétique des périodes de prospections les plus favorables à l'expertise des différents groupes et des dates de passage réalisées (balise bleue)



Méthodes utilisées pour établir l'état initial - Généralités

Thématique	Description sommaire
Habitats naturels et de la flore	<u>Habitats</u> : relevés simples d'espèces végétales pour l'établissement d'un cortège permettant le rattachement aux habitats naturels semi-naturels ou artificiels listés dans les référentiels utilisés (CB, Eunis, PVF, référentiel régional, Natura 2000). <u>Flore</u> : liste d'espèces sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate couplée à des pointages au GPS et comptage d'effectifs pour les stations d'espèces floristiques remarquables
Insectes	Inventaire à vue et capture au filet avec relâché immédiat sur place pour les espèces à détermination complexe.
Amphibiens	Inventaire à vue des individus et en soulevant les différentes caches, soigneusement remises en place. Recherche des habitats aquatiques favorables.
Reptiles	Inventaire à vue des individus en phase de thermorégulation ou en soulevant les différentes caches (planches, tôles, bâches...), soigneusement remises en place.
Oiseaux	Dénombrement des peuplements d'oiseaux chanteurs par la méthode I.P.A. (Indices Ponctuels d'Abondance) impliquant deux passages au printemps. Recherche de rapaces, oiseaux d'eau ou autres oiseaux non chanteurs en pleine journée.
Chiroptères	Inventaire à vue des individus et recherche des habitats lors des 2 passages Enregistrements acoustiques en juin

Les expertises de terrain ont couvert l'ensemble des groupes exposés ci-dessus. La pression de prospection a permis de couvrir l'ensemble de l'aire dans des conditions d'observations toujours suffisantes. Eu égard à la taille de la zone d'étude (2,9 ha), et du caractère anthropisé du site, le pré-diagnostic apparaît donc représentatif de la diversité écologique des milieux naturels locaux et de leur richesse spécifique.

2 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur la zone d'étude du projet et dans un rayon de 3 km alentours (aire d'étude éloignée), en fonction des zonages. Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme. Les cartes localisant l'aire d'étude par rapport aux zonages du patrimoine naturel sont disponibles à la suite du tableau ci-dessous.

2.1 Espaces naturels réglementés

Les sites Natura 2000 sont désignés pour maintenir ou restaurer le bon état de conservation des habitats et espèces inscrits aux annexes des Directives, considérés comme importants à l'échelle européenne.

Aucun zonage réglementaire ni Natura 2000 ne se situe dans l'aire d'étude rapprochée, ni dans l'aire d'étude éloignée (3km). Un terrain du Conservatoire du littoral est présent sur l'aire d'étude éloignée, il s'agit du site « Spanu » localisé à plus de 2,7 km au nord de l'aire d'étude immédiate.

Tableau 2 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel, Biotope 2024

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral « Spanu » 121	La partie sud de ce périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral est situé à plus de 2,7 km du site d'étude. La pointe de Spanu ferme au nord le golfe de Calvi. Si son relief est plutôt doux, couvert d'une végétation arbustive assez basse, son pourtour est une côte rocheuse très découpée et parfois abrupte, ponctuée de quelques plages de sable et de galets... Cet espace, dont 65 hectares sont protégés par le Conservatoire du littoral, conserve un aspect très naturel. Balayée par le vent du sud-ouest, le <i>libecciu</i>, la pointe de Spanu est couverte d'un maquis bas d'où émergent çà et là les vestiges d'activités passées : anciens murets, <i>paghliagji</i> (paillers), tour génoise. Les boules érodées de granite, qui forment parfois des taffoni, ajoutent au caractère naturel et pittoresque du site : Spanu est une étonnante respiration naturelle au sein du littoral balanin qui offre un contraste saisissant avec l'imposant complexe touristique voisin de Sant'Ambrogio et ouvre une vue magnifique sur la Revellata et le golfe de Calvi. L'intérêt floristique de Spanu a justifié la création d'une ZNIEFF. La gestion est assurée par les gardes du littoral de la Collectivité de Corse.
Aucun site Natura 2000, aucun Arrêtés de Protection de Biotope, aucune réserve biologique, ni autre espace protégé n'est présent dans l'aire d'étude éloignée (3 km).	

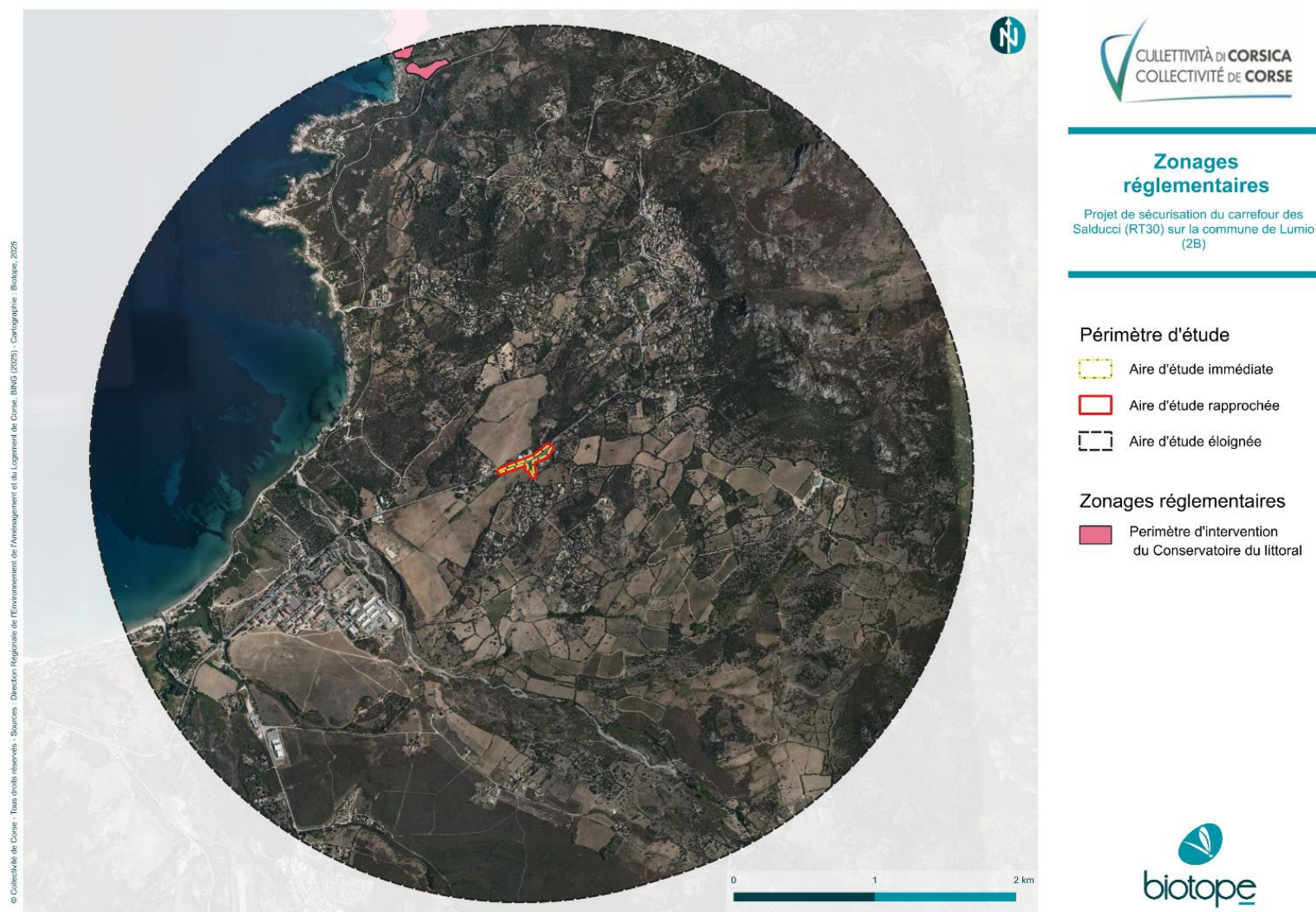


Figure 4 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel, Biotopie 2025

2.2 Espaces naturels d'inventaire

La richesse faunistique et floristique de l'environnement du projet est mise en évidence par la présence de plusieurs espaces faisant partie d'un zonage inventaire. La cartographie et le tableau ci-dessous localisent et présentent les espaces naturels inventoriés présents dans l'aire d'étude éloignée.

Les inventaires ZNIEFF ont pour but d'identifier et de décrire des zones naturelles d'intérêt écologique, participant au maintien des écosystèmes. Le projet se situe à une distance minimale de 1100 m de 4 ZNIEFF de type II et 1 ZNIEFF de type I, dans l'aire éloignée du projet. Enfin, le projet se situe au sein d'une zone de répartition diffuse de population de Tortue d'Hermann, référencée dans le PNA de l'espèce.

Tableau 3 : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel, Biotope 2025

Zonages d'inventaire du patrimoine naturel	
Aire de répartition de la Tortue d'Hermann	La zone d'étude se situe au cœur d'une aire de répartition diffuse de la Tortue d'Hermann. Le noyau de population étant situé plus au sud, à un peu plus de 3km, en dehors de l'aire d'étude éloignée. La Tortue d'Hermann est actuellement l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle mondiale. À l'état sauvage, elle ne subsiste qu'en Corse et dans une moindre mesure, dans le Var. Sur l'ensemble de son aire de répartition en Corse, il est donc essentiel de porter une attention particulière à la conservation de l'espèce.
ZNIEFF de type I 940013127 « Embouchure du Fiume Secco »	Cette ZNIEFF de type I se situe à plus d'1,1km à l'ouest de l'aire d'étude immédiate. L'embouchure du Fiume Secco est située sur la commune de Lumio, au nord-ouest de la Corse, dans le Golfe de Calvi, à environ 2 km à l'est de Calvi. Ce cours d'eau draine une partie des montagnes de la Balagne et présente un régime pluvial méditerranéen, entraînant une forte variabilité de son débit. Les crues automnales provoquent une érosion importante et un dépôt de matériaux grossiers (blocs, cailloux, graviers), rendant le substrat très drainant et limitant l'installation d'une végétation pérenne. En été, l'assèchement du milieu accentue ces contraintes, cantonnant la végétation aux berges et aux zones où l'eau persiste plus longtemps. L'embouchure est marquée par un ralentissement du cours d'eau et la présence d'un marais d'arrière-plage, favorisant des formations végétales hygrophiles comme les phragmitaies à Roseau commun, les typhaies et les scirpaies. Ces milieux sont bordés par des fourrés à Tamaris d'Afrique et des ripisylves à Aulne glutineux. Sur le littoral, les bancs de galets abritent une végétation clairsemée, composée notamment de la Roquette de mer, du Pavot cornu et de la Soude épineuse. Ces milieux humides jouent un rôle clé pour la faune, notamment en offrant un site de halte aux oiseaux migrateurs au printemps et en automne. On y trouve aussi l'Euprocte de Corse, une diversité d'odonates (libellules) et, avec de faibles densités, la Tortue d'Hermann. Cependant, la zone subit une forte pression anthropique due à la fréquentation touristique et locale. L'absence d'aménagements pour canaliser les accès fragilise encore cet écosystème. De plus, en rive droite du Fiume Secco, une ancienne décharge remblayée constitue un facteur de perturbation pour cet environnement sensible.
ZNIEFF de type I 940013126 « Embouchure de la Figarella »	Cette ZNIEFF de type I se situe à 2,6 km au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate. L'embouchure de la Figarella est située au nord-ouest de la Corse, dans le Golfe de Calvi, à environ 2 km à l'est de la ville de Calvi. Elle est séparée de l'embouchure du Fiume Secco (ZNIEFF Embouchure du Fiume Secco) par le terrain militaire du Camp Raffali. Tout comme le Fiume Secco, la Figarella draine une partie des montagnes de la Balagne et présente un régime pluvial méditerranéen, entraînant une forte variabilité de son débit. Les crues automnales provoquent une érosion importante et un dépôt de matériaux grossiers (blocs, cailloux, graviers), rendant le substrat très drainant et limitant l'installation d'une végétation pérenne. En été, l'assèchement du milieu accentue ces contraintes, cantonnant la végétation aux berges et aux zones où l'eau persiste plus longtemps. L'embouchure de la Figarella est fortement artificialisée en raison des aménagements touristiques, qui ont entraîné la canalisation du cours d'eau et le drainage de la lagune. À l'ouest, le littoral présente une dune mixte (galets et sable) où se développent des espèces psammophiles comme le Panicaut maritime, le Chiendent des mers et la Roquette de mer. Plus en retrait, les sols stabilisés abritent des cistaies ouvertes avec Ciste de Montpellier, Immortelle d'Italie et Genêt de Corse, ainsi que quelques bois relictuels de Pin maritime. La fréquentation intense du site et l'entretien des plages entraînent une dégradation des habitats naturels, accentuée par la prolifération de la griffe de sorcière. Malgré la réduction des milieux humides, ces derniers jouent un rôle essentiel pour la faune. Ils servent de halte migratoire à de nombreuses espèces d'oiseaux, particulièrement au printemps et en automne. On y trouve également l'Euprocte de Corse et le Crapaud vert dans les zones humides d'arrière-plage. La diversité des habitats aquatiques favorise une grande variété d'odonates (libellules). Enfin, deux espèces de tortues sont présentes : la Tortue

	d'Hermann, en faible densité, et la Cistude d'Europe, plus localisée, notamment dans une fosse d'eau issue d'une ancienne sablière.
ZNIEFF de type I 940013128 « Ilot et pointe de Spano »	Cette ZNIEFF de type I se situe à plus de 2,7 km au nord de l'aire d'étude immédiate. La pointe de Spano est située sur la côte nord occidentale de la Corse, sur le littoral de la Balagne. Elle ferme au nord le golfe de Calvi. La ZNIEFF s'étend de la Cala Stella à l'est, à l'Île de Spano à l'ouest. Au sud, elle comprend le vallon de la Cala Prudente jusqu'à la plage de Portu Algajo. C'est un site au relief doux, couvert d'une végétation arbustive de plus en plus basse à l'approche des rivages. De ce maquis émergent çà et là des chaos rocheux et quelques murettes ou abris de pierre ruinés, vestiges des activités agricoles du siècle passé. La côte rocheuse, très accidentée et même abrupte sur la côte nord, est agrémentée de trois petites plages de sable et d'une plage de galets sur la côte ouest. A l'extrémité de la pointe, l'Ilot de Spano est couvert d'une végétation rase qui accueille une importante colonie d'oiseaux marins. La couverture végétale est typique des zones littorales très exposées aux vents violents chargés d'embruns et dont les sols sont assez souvent squelettiques avec de nombreux affleurements rocheux.
ZNIEFF de type II 940004142 « Oliveraies et boisements des collines de Balagne »	La zone concernée est divisée en plusieurs unités réparties dans les principales vallées de la Balagne (avec notamment une zone à l'ouest du bassin d'Aregno, et une au nord et à l'est la vallée de Regino), dont celle située au sud de la vallée du Fiume Seccu, qui est localisée à près d'1,1 km de l'aire d'étude immédiate. Les différentes unités représentent les vestiges de l'ancien paysage arboré qui recouvrait la Balagne. Dans ce secteur en cours de mutation, on distingue les types principaux de formations végétales : - les anciennes oliveraies pour la plupart abandonnées, où l'on peut voir des arbres multiséculaires aux dimensions remarquables, comme à Monticello, Aregno, Avapessa ; - les chênaies pubescentes qui se développent sur d'anciennes terrasses ; - des bosquets ou des taillis de chênes verts qui s'établissent sur les adrets et les côtes rocheuses ; - quelques châtaigneraies plantées dans les vallons humides qui descendent de la montagne, comme à Muro, Zilia et Avapessa ; - une remarquable suberaie, unique formation de ce type en Balagne, s'étend en amont du barrage de Codole sur les alluvions du lit majeur de Regino. A partir des années 50, les premiers grands incendies de Balagne ont commencé à morceler les oliveraies de Balagne et sur de vastes secteurs, l'olivier se rencontre sous la forme de rejets de souche après le feu. En revanche sur les sites les moins exposés, on assiste parallèlement à une dynamique forestière de reconquête du milieu par les chênaies.

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
	Les inventaires ZNIEFF et l'aire de répartition diffuse de la Tortue d'Hermann, localisés dans un rayon de 3 km sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude. Ils témoignent de l'intérêt écologique des secteurs à proximité de la zone d'étude.

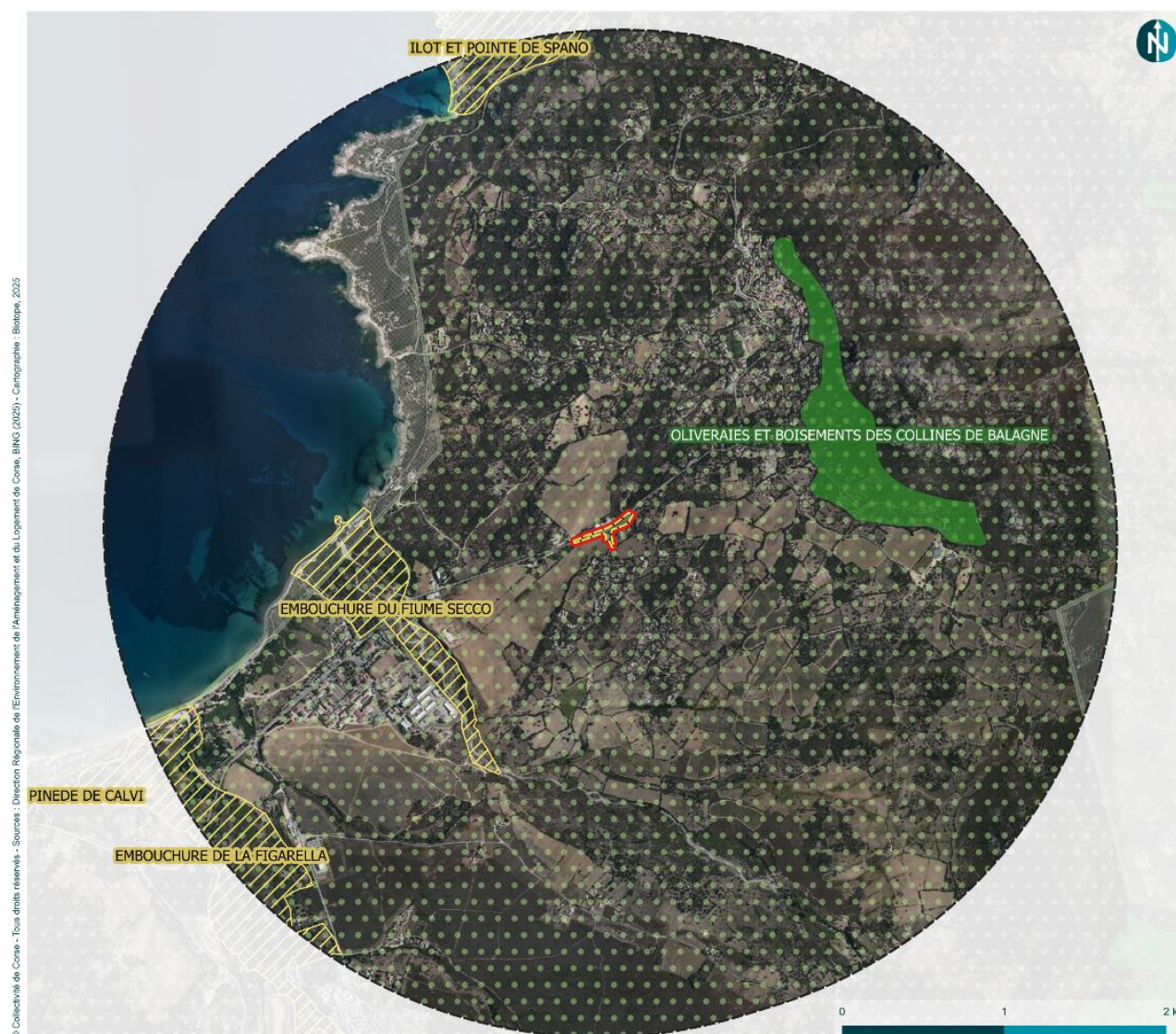


Figure 5 : Zonages d'inventaire localisés dans l'aire d'étude éloignée, Biotope 2025



Zonages d'inventaires

Projet de sécurisation du carrefour des Salducci (RT30) sur la commune de Lumio (2B)

Périmètre d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Zonages d'inventaires

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

Aire de répartition de la tortue d'Hermann

- Répartition diffuse
- Données insuffisantes



2.3 Continuités écologiques

Trois réservoirs biologiques terrestres ainsi que des corridors de biodiversité qui les relient sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit majoritairement des milieux des trames de basses altitudes, représentés par la végétation de l'embouchure du Fiume Seccu et de l'embouchure de la Figarella, ainsi que des milieux ouverts de la pointe de Spanu. Ces trois réservoirs correspondent aux ZNIEFF de type I identifiées dans la partie précédente. Il existe également plusieurs continuités aquatiques situées au niveau des embouchures des cours d'eau principaux de l'aire d'étude éloignée : Fiume Seccu et la Figarella.

Le projet se situe à plus de 1km du réservoir de biodiversité le plus proche (Embouchure du Fiume Seccu) et à 800m du corridor terrestre de biodiversité de le plus proche (qui relie le Fiume Seccu à la pointe de Spanu).

Le site d'étude présente un caractère anthropisé, du fait de son positionnement sur la RT30 et sur un carrefour.

Points de vigilance / Commentaires

L'aire d'étude n'est pas traversée par des corridors écologiques ni enclavée dans des réservoirs de biodiversité. Elle se situe toutefois à proximité de certains éléments de la trame verte et bleue, notamment à près de 1km d'un réservoir de biodiversité (Embouchure du Fiume Seccu) et de son corridor écologique. Néanmoins le caractère anthropisé du site et son isolation biogéographique limite son potentiel d'accueil et les flux.



Figure 6 : TVB au droit de l'aire d'étude éloignée, Biotopie 2025

2.4 Zonages du PADDUC

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) est un document destiné à cadrer l'aménagement du territoire et fixe les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île, ainsi que de son développement économique, social, culturel et touristique. Ce plan définit notamment la destination des sols en Corse déclinés en différents zonages.

L'aire d'étude éloignée est caractérisée par une forte présence d'Espaces stratégiques agricoles et d'Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle. Ces espaces agricoles sont notamment inclus dans la plaine bocagère du Fiume Seccu. De plus, l'aire d'étude immédiate est recoupée par ces espaces agricoles et pastoraux. De nombreux espaces remarquables du littoral sont également représentés dans un rayon de 3 km autour du site d'étude, autour du Golfe de Calvi. Les espaces littoraux remarquables les plus proches du site d'étude sont localisés à moins de 200 m, toutefois, ces derniers ne font pas l'objet d'une protection réglementaire.

Au regard des espaces identifiés par le PADDUC et de sa position géographique, le site d'étude se situe à la limite des espaces proches du rivage (la partie nord du site d'étude est inclus dans les espaces proches du littoral), mais n'est pas inclus dans les espaces remarquables du littoral. Des zones de tâche urbaine se situent à proximité directe du projet à moins d'une centaine de mètres au sud, dans le quartier résidentiel des Salducci.

La partie nord de l'aire d'étude immédiate est localisée dans les espaces proches du rivage mais n'est pas inclus dans les espaces remarquables du littoral identifiés dans le PADDUC. L'aire d'étude immédiate est recoupée par des Espaces stratégiques agricoles et des Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle.

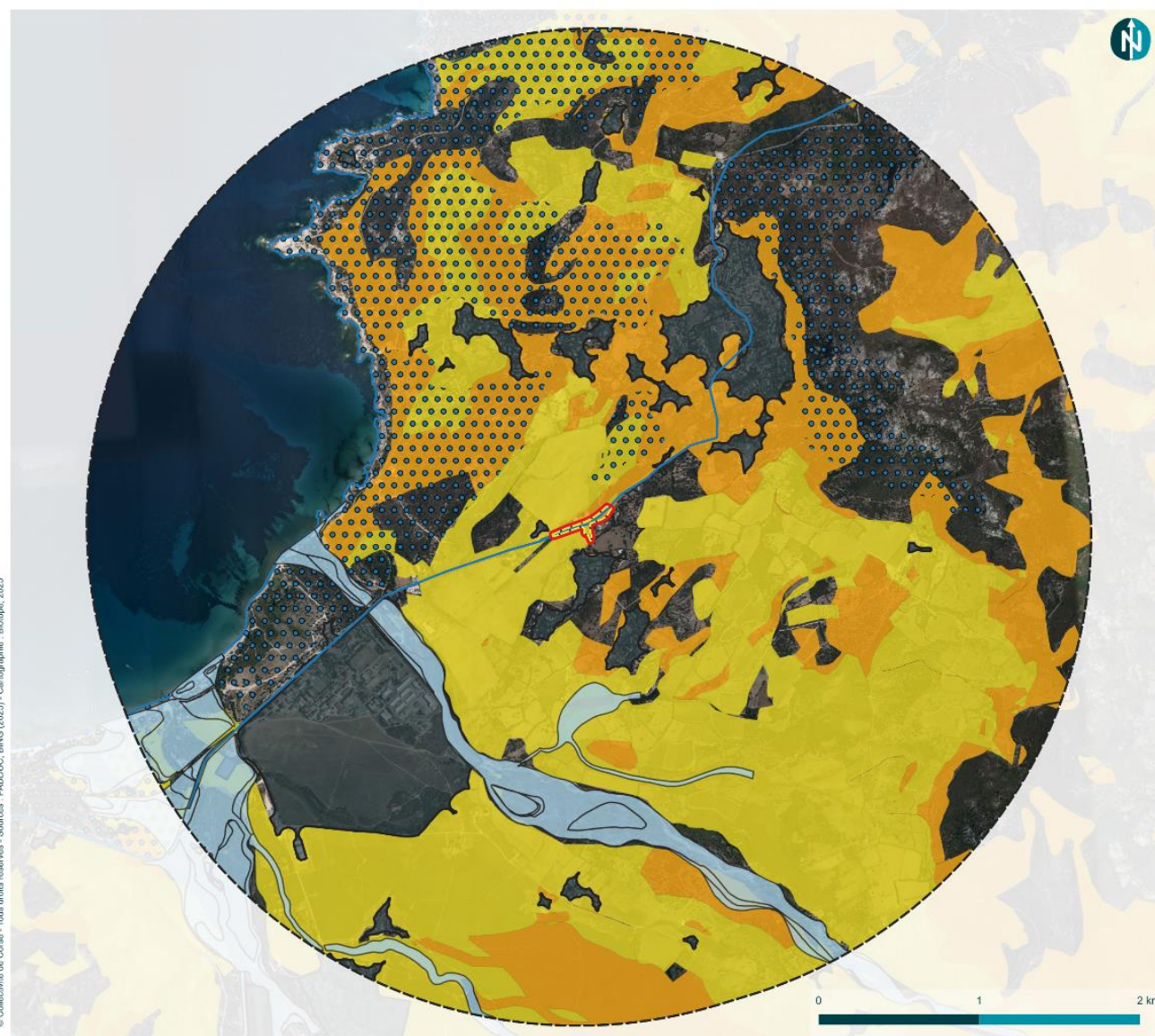


Figure 7 : Zonages du PADDUC au droit de l'aire d'étude éloignée, Biotope 2025



PADDUC

Projet de sécurisation du carrefour des
Salducci (RT30) sur la commune de Lumio
(2B)

Périmètre d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

PADDUC

- Risque inondation
- Tâches urbaines
- Espaces stratégiques agricoles
- Espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle
- Espaces proches du rivage
- ⋯⋯⋯ Espaces remarquables du littoral



3 Pré-diagnostic écologique

3.1 Bilan des données bibliographiques faune et flore

Bilan des données disponibles		
Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude		
Flore 33 espèces	(source : INPN, 2025)	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753, LC, CC <i>Asphodelus</i> L., 1753 sp. <i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799, LC <i>Bellardia trixago</i> L., All., 1785, LC, C <i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763, LC <i>Chenopodium murale</i> L., S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012, LC, PC <i>Chondrilla juncea</i> L., 1753, LC, C <i>Elytrigia juncea</i> L., Nevski, 1936, LC <i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799, LC, PC <i>Eryngium maritimum</i> L., 1753, LC, PC <i>Fumaria</i> L., 1753 sp., DZ, RR <i>Hordeum murinum</i> L., 1753, LC <i>Juncus acutus</i> L., 1753, LC <i>Limbarda crithmoides</i> L., Dumort., 1827, LC, C <i>Lotus creticus</i> L., 1753, -, -, LC, -, C <i>Malva multiflora</i> (Cav.) Soldano & Banfi & Galasso, 2005, LC, C <i>Medicago sativa</i> L., 1753, PC <i>Nerium oleander</i> L., 1753, PN, VU, DZ, R <i>Paronychia argentea</i> Lam., 1779, LC, CC <i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789, LC <i>Plantago coronopus</i> L., 1753, LC <i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753, LC <i>Silene sericea</i> All., 1785, LC, CC <i>Vicia sativa</i> L., 1753, LC <i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753, PN, LC, DZ, PC <i>Xanthium strumarium</i> L., 1753, RR 7 espèces d'origine exotique à caractère envahissant ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate : Mimosa résineux, Arroche halime, Ficoïde douce, Chalef à feuilles étroites, Eucalyptus de Camaldoli, Pin d'Alep, Tamaris à petites fleurs.
Lépidoptères 38 espèces		Hespérie tyrrhénienne Azuré du Thym Cardinal Porte-Queue de Corse
Odonates 25 espèces		<i>Lestes macrostigma</i>

Orthoptères 49 espèces	<i>Acrometopa italica</i> <i>Acrotylus insubricus braudi</i> <i>Acrotylus patruelis</i> <i>Aiolopus thalassinus</i> <i>Conocephalus fuscus</i> <i>Eyprepocnemis plorans</i> <i>Locusta migratoria</i> <i>Natula averni</i> <i>Paracinema tricolor</i> <i>Platycleis albopunctata monticola</i> <i>Rhacocleis germanica</i> <i>Svercus palmetorum</i> <i>Trigonidium cicindeloides</i>
Amphibiens 6 espèces	Crapaud vert des Baléares Discoglosse sarde Euprocte de Corse Grenouille de Berger Rainette sarde Salamandre de Corse
Reptiles 9 espèces	Cistude d'Europe Tortue caouanne Algyroïde de Fitzinger Couleuvre helvétique corse Couleuvre verte et jaune Hémidactyle verruqueux Lézard sicilien Lézard tyrrhénien Tarente de Maurétanie
Mammifères terrestres 3 espèces	Belette d'Europe Hérisson d'Europe Lièvre corse
Chiroptères 17 espèces	Barbastelle d'Europe Grand Rhinolophe Minioptère de Schreibers Molosse de Cestoni Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini Murin de Daubenton Murin du Maghreb Noctule de Leisler Oreillard gris Petit Rhinolophe Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle pygmée Rhinolophe euryale Sérotine commune Vespère de Savi
Oiseaux 120 espèces	Aigle royal Autour des palombes Balbuzard pêcheur Bihoreau gris Chardonneret élégant Crabier chevelu Echasse blanche Effraie des clochers Engoulevent d'Europe Faucon d'Eléonore Faucon pèlerin Fauvette pitchou Gobemouche à collier Gravelot à collier interrompu Guêpier d'Europe Héron pourpré Marouette ponctuée Martin-pêcheur d'Europe Milan royal Océanite tempête Petit Gravelot Pie-grièche à tête rousse

	Pie-grièche écorcheur Rousserolle turdoïde Torcol fourmilier Tourterelle des bois Venturon corse Verdier d'Europe	
<i>Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; DH 2 & 4 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats ; DO1 : Annexe 1 de la Directive Oiseaux ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; DD : Données insuffisantes ; Rareté : CC : très commun, C : commun, PC : peu commun, R : rare, RR : très rare ; Det. : Déterminant ZNIEFF</i>		
État des connaissances		
FAIBLE	MOYEN ou VARIABLE	BON

3.2 Expertises de terrain

3.2.1 Habitats naturels et artificialisés

Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel
Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle

Plutôt naturel
Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels

Naturel
Site dominé par des milieux naturels spontanés

Contexte écologique

La zone d'étude est située dans un milieu majoritairement urbanisé, comprenant différents milieux anthropiques comme les parcs et jardins, les constructions, et les zones agricoles.



Figure 8 : Photographies du site d'étude, Biotope 2025

Principaux milieux présents

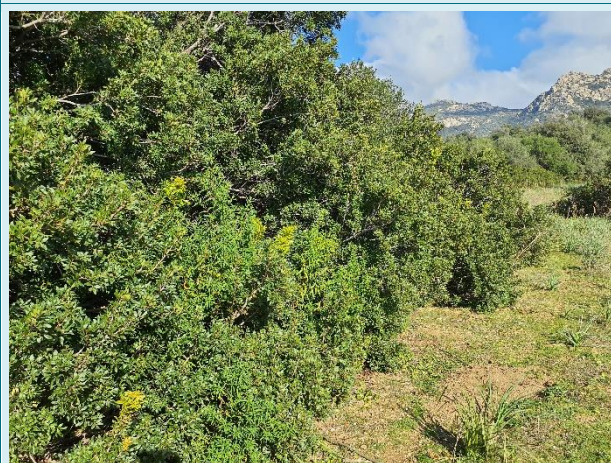
Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :



Réseaux routiers (22%)

Il s'agit des différents accès routiers (surface imperméables) de l'aire d'étude rapprochée. Aucune espèce ne se développe sur ce type d'habitat. On le retrouve traversant l'aire d'étude d'est en ouest.

Cet habitat recouvre 0,64 ha soit 21,96% de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**



Fourrés et landes-garrigues thermoméditerranéens (21%)

Il s'agit de milieux principalement arbustifs xérophiles méditerranéens. On y retrouve principalement du Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), de l'Olivier d'Europe (*Olea europaea*), du Ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*). La strate herbacée est peu présente, mais on peut y retrouver d'autres espèces méditerranéennes comme l'Immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum*), entre autres. Cet habitat se localise principalement au sud-est de l'aire d'étude.

Cet habitat recouvre 0,60 ha soit 20,81 % de l'aire d'étude. **Il représente un enjeu négligeable.**



Végétations herbacées anthropiques (14%)

Cet habitat constitue l'ensemble des végétations herbacées d'origine anthropique. La strate herbacée est largement dominante. On y retrouve notamment le soucis des champs (*Calendula arvensis*), l'Asphodèle rameux (*Asphodelus ramosus*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), la Fumeterre grimpante (*Fumaria capreolata*). Cet habitat se localise de part et d'autre de l'aire d'étude.

Cet habitat constitue 0,40 ha soit 13,70 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**

Principaux milieux présents



Jachère (11,5%)

Il s'agit de terres agricoles généralement mise en culture ou utilisées pour le pâturage du bétail. Actuellement, ces terres sont mises en jachère. On constate l'apparition de végétations anthropiques des terres perturbées. La strate herbacée est majoritairement composée de l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*), du Galactitès tomenteux (*Galactites tomentosus*), et de la Lysimaque (*Lysimachia sp.*). Cet habitat est localisé au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat occupe 0,34 ha, soit 11,62 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**



Friche (10%)

Ce type d'habitat est semblable au précédent (végétations herbacées anthropiques). Elle se différencie par une strate plus élevée majoritairement composée d'espèces typique du *Brometalia rubentictectorum*. On y retrouve notamment la présence de la Dittriche visqueuse (*Dittrichia viscosa*), de l'Asphodèle rameux (*Asphodelus ramosus*), du Galactitès tomenteux (*Galactites tomentosus*) et des Ronces (*Rubus sp.*). Cet habitat se localise notamment au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,29 ha soit 9,87 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est faible.**



Zones piétinées (8%)

Il s'agit de zones rudérales fortement anthropisées soumises à du piétinement régulier par l'Homme des véhicules notamment de chantier. Très peu d'espèces se développent sur ce type de substrat. Cet habitat se situe au sein des zones anthropique au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

Il recouvre 0,23 ha, soit 8,08 % de l'aire d'étude. Il représente **un enjeu négligeable.**

Principaux milieux présents



Petits jardins ornementaux et domestiques (6%)

Il s'agit de jardins ornementaux privés et anthropisés. On y retrouve notamment des espèces végétales exotiques envahissantes telles que l'Agave américain (*Agave americana*) ainsi que de nombreuses espèces herbacées des milieux anthropiques.

Cet habitat occupe 0,17 ha soit 5,81 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**



Serres (2,5%)

Cet habitat représente les serres situées au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. La flore sauvage ne s'y développe pas.

Cet habitat représente 0,08 ha soit 2,60 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**



Formations à *Cistus monspeliensis* (1,5%)

Cet habitat constitue des formations majoritairement dominées par le Ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*). Cet habitat se localise au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,05 ha soit 1,75 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**

Principaux milieux présents



Matorrals calciphiles ouest-Méditerranéens à Chêne vert (1,5%)

Il s'agit ici de Matorrals arborescents à Chêne verts (*Quercus ilex*). La strate herbacée est très peu représentée. Cet habitat se localise au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,05 ha soit 1,66 % de l'aire d'étude. **L'enjeu est faible.**



Ronciers (1%)

Il s'agit de fourrés composés de ronces (*Rubus sp.*). Cette espèce est largement dominante et laisse peu de place aux autres végétaux de se développer. Cet habitat se localise notamment au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,03 ha soit 0,83 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**



Constructions (1%)

Il s'agit notamment des différentes habitations situées au sud-est ainsi que des entrepôts au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Aucune flore ne se développe sur ce type d'habitat.

Il représente 0,02 ha soit 0,74 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**

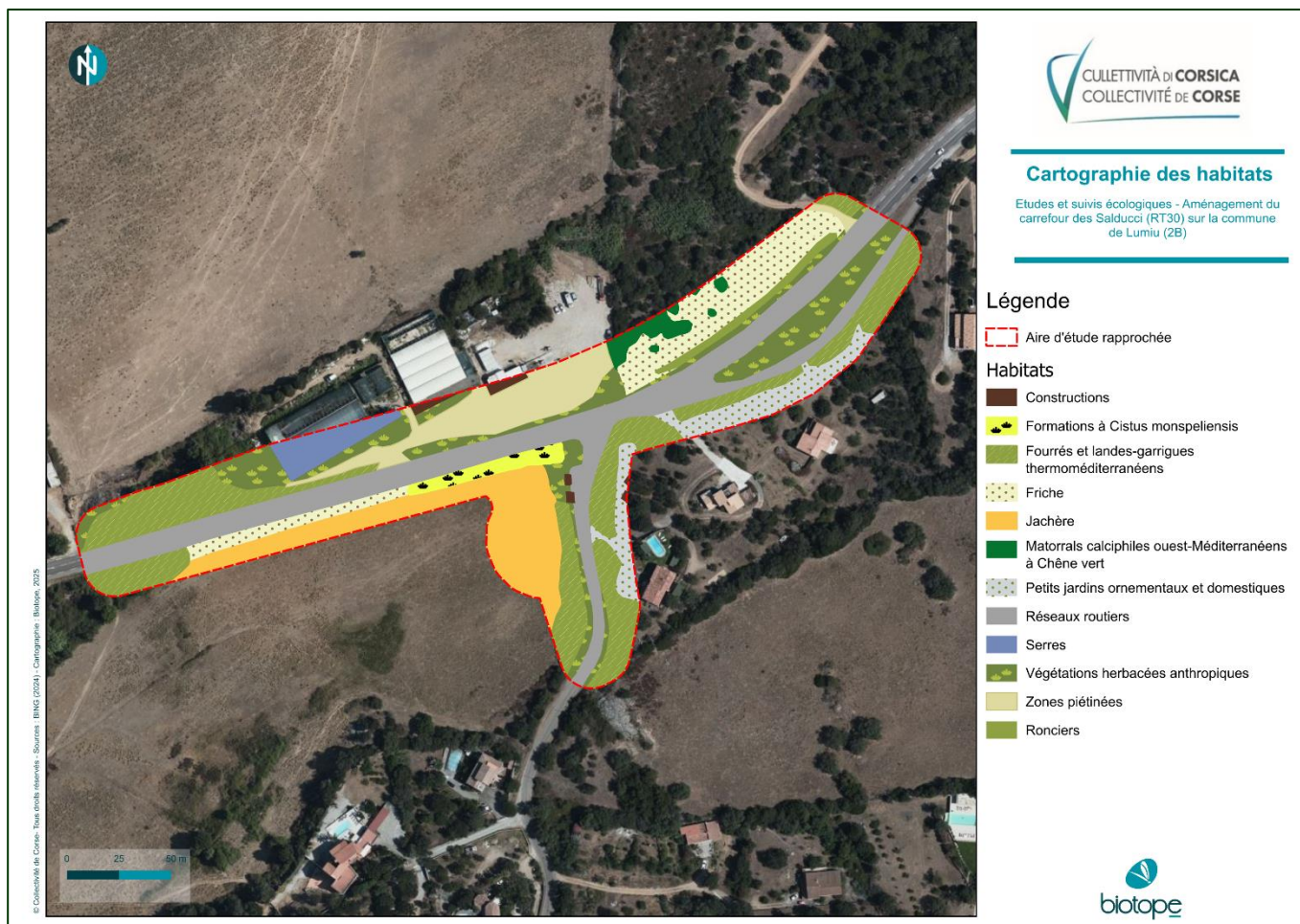


Figure 9 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux, Biotope 2025

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?

OUI / NON

Fonctionnalité écologique

Attractivité pour les différentes sous-trames

Les habitats de l'aire d'étude rapprochée s'inscrivent dans une continuité écologique vis-à-vis des milieux situés à proximité de l'aire d'étude. On notera la présence de nombreux espaces agricoles et de maquis hauts sur les abords de l'aire d'étude et s'étendant sur un large périmètre. Cependant, on remarquera la présence d'espaces urbanisés constitués par les propriétés privées, les réseaux routiers etc. L'ensemble des milieux est entretenu régulièrement, notamment par fauchage des zones de friche.

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Il est important de noter la présence de 6 espèces d'origine exotique à caractère envahissant ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée : l'Agave d'Amérique (*Agave americana*), le Pourpier de Cooper (*Delosperma cooperi*), le Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*), l'Oxalide débile (*Oxalis debilis*), l'Oxalide pied de chèvre (*Oxalis pes-caprae*) et le Sénéçon anguleux (*Senecio angulatus*).

Usages

Usages connus

- Commerces et zones d'activités industrielles
- Activités agricoles et pastorales
- Points d'intérêt liés aux transports scolaires (arrêts de bus)

Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?	OUI / NON L'aire d'étude rapprochée ne comporte pas d'habitats humide. On notera cependant la présence d'habitats dits « pro parte » constitués par les friches, les jachères et les végétations anthropiques herbacées.
--	---

3.2.2 Flore

Les éléments qui suivent expriment des espèces relevées sur site

Flore		
Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces potentielles à retenir	
Friches	Anémone couronnée (<i>Anémone coronaria</i>)	Espèce rare en Corse, généralement cultivée, et parfois échappée de jardins Enjeu patrimonial Faible
	Anacamptide papilionacée (<i>Anacamptis papilionacea</i>)	Espèce commune à rare en Corse Enjeu patrimonial Faible
	Petite bardane (<i>Arctium minus</i>)	Espèce peu fréquente à rare en Corse Enjeu patrimonial Faible
	Chardon à petites fleurs (<i>Carduus tenuiflorus</i>)	Espèce peu fréquente à rare en Corse Enjeu patrimonial Faible
	Bleuet des moissons (<i>Cyanus segetum</i>)	Espèce rare et localisée en Corse Enjeu patrimonial Fort
	Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>)	Espèce peu fréquente en Corse Enjeu patrimonial Faible
	Euphorbe à deux ombelles (<i>Euphorbia biumbellata</i>)	Espèce rare et localisée en Corse Enjeu patrimonial Faible
	Néotinée lactée (<i>Neotinea lactea</i>)	Espèce commune en Corse Enjeu patrimonial Moyen
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Des inventaires complémentaires sont nécessaires pour confirmer l'absence/présence des espèces patrimoniales potentielles aux périodes favorables. Au total, 4 espèces patrimoniales ont été observées : Sérapias langue (<i>Serapias lingua</i>), Sérapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>), Anacamptis papillon (<i>Anacamptis papilionacea</i>) et Euphorbe à deux ombelles (<i>Euphorbia biumbellata</i>). Seule la Sérapias à petites fleurs est une espèce protégée à l'échelle nationale. Les 3 autres espèces citées sont des espèces déterminantes ZNIEFF et n'impliquent aucune contrainte réglementaire.		



Sérapias langue
(*Serapias lingua*)



Sérapias à petites fleurs
(*Serapias parviflora*)



Anacamptis papillon
(*Anacamptis papilionacea*)



Euphorbe à deux ombelles
(*Euphorbia biumbellata*)

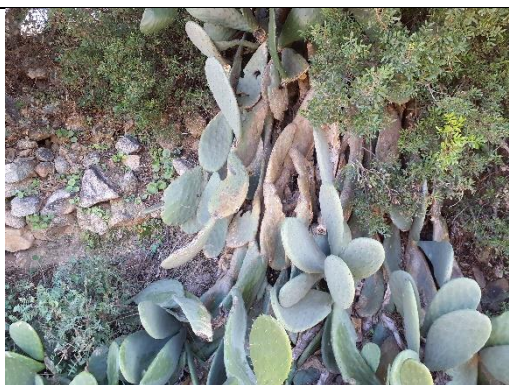
Il est à noter cependant que plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Au total, six espèces exotiques envahissantes ont été observées : l'Agave d'Amérique (*Agave americana*), le Pourpier de Cooper (*Delosperma cooperi*), le Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*), l'Oxalide débile (*Oxalis debilis*), l'Oxalide pied de chèvre (*Oxalis pes-caprae*) et le Sénéçon anguleux (*Senecio angulatus*).



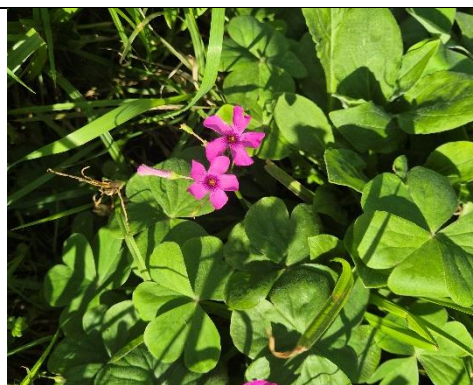
Agave d'Amérique
(*Agave americana*)



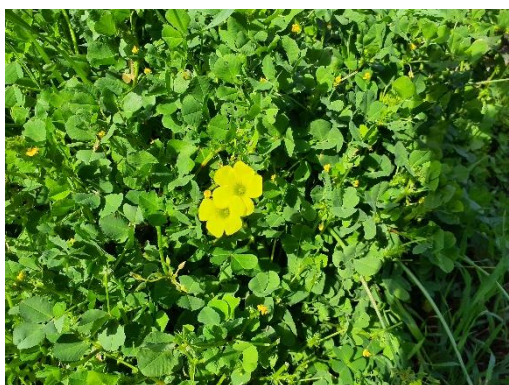
Pourpier de Cooper
(*Delosperma cooperi*)



Figuier de barbarie
(*Opuntia ficus-indica*)



Oxalide débile
(*Oxalis debilis*)



Oxalide pied de chèvre
(*Oxalis pes-caprae*)



Sénéçon anguleux
(*Senecio angulatus*)

Enjeu de conservation

Diversité faible, Enjeu faible à moyen

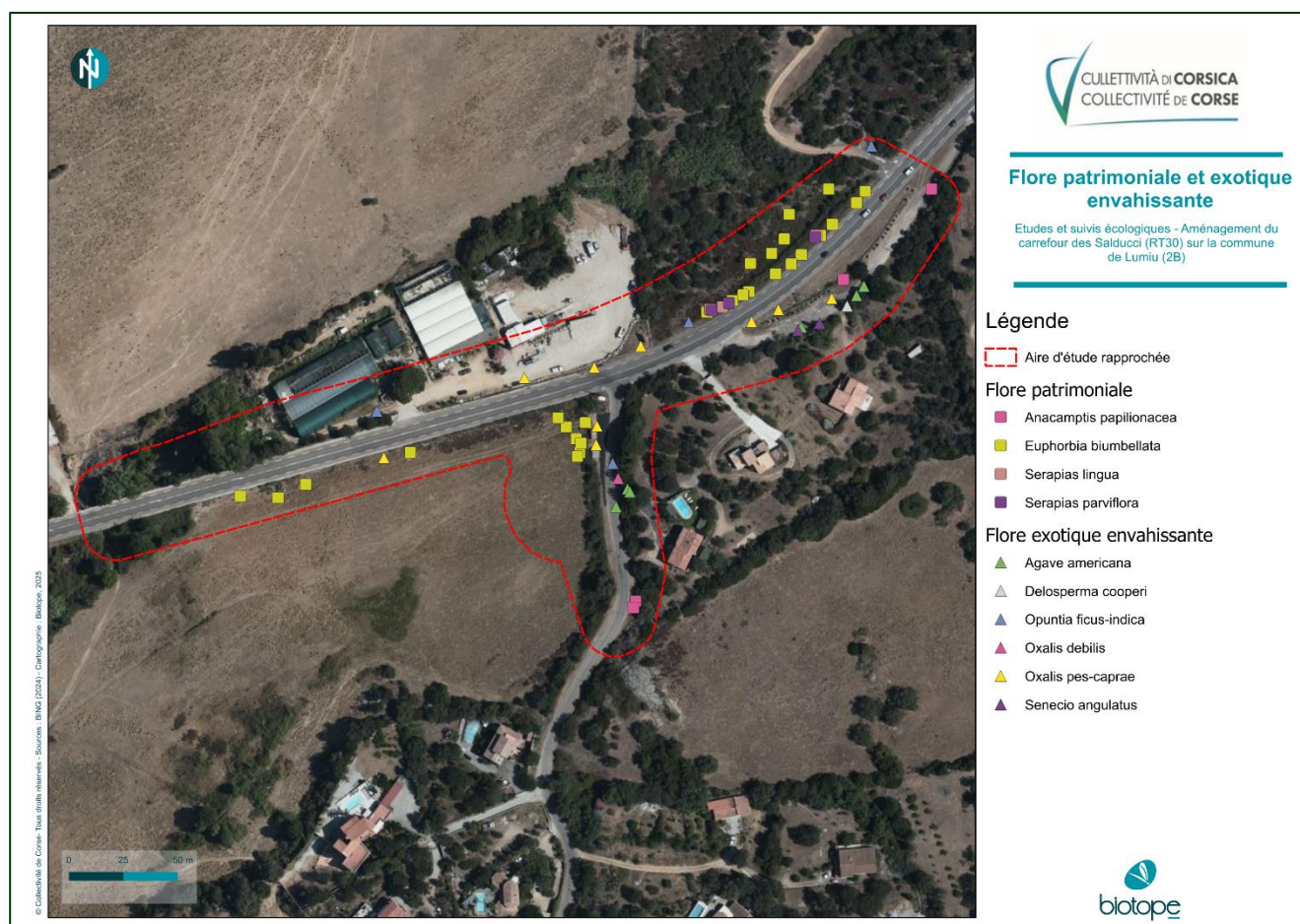


Figure 10 : Carte des enjeux pour la flore, Biotope 2025

3.2.3 Faune

Insectes		
Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux ouverts, friches et maquis à cistes	Orthoptères : <i>Chorthippus brunneus</i> , <i>Arachnocephalus vestitus</i> , <i>Oedipoda caerulea sardetii</i> Rhopalocères : <i>Pyronia cecilia</i> , <i>Pieris rapae</i> , <i>Papilio machaon</i>	Espèces considérées comme potentiellement présente dans l'aire d'étude rapprochée au vu des habitats présents.
Milieux semi-ouverts, matorrals et zones arborées	Orthoptères : <i>Tettigonia viridissima</i> , Rhopalocères : <i>Maniola jurtina</i> , <i>Pararge aegeria</i> ...	
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR =En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Les cortèges d'insectes présents sur l'aire d'étude immédiate sont communs, et aucune espèce protégée n'est considérée comme présente. La diversité est faible.		
<i>Natula averti</i> est citée dans l'aire d'étude éloignée. Ce grillon menacé ne fréquente toutefois que les zones humides et roselières, habitats absents dans l'aire d'étude rapprochée.		
De même, <i>Erythronia lindenii</i> , odonate quasi-menacé en Corse est cité dans l'aire d'étude éloignée mais aucun plan d'eau ou cours d'eau lent favorable à l'espèce n'est présent dans l'aire d'étude rapprochée.		
Enjeu de conservation	Diversité faible, enjeu faible	

Amphibiens

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Aucun habitat favorable aux amphibiens n'est présent dans l'aire d'étude rapprochée.		
<i>Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR =En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes</i>		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Les milieux de l'aire d'étude immédiate sont majoritairement non favorables aux amphibiens, et aucune zone de reproduction favorable n'est présente sur l'aire d'étude immédiate ou en périphérie. La Rainette sarde a été entendue lors de la prospection nocturne du 10/03/2025 dans les lotissements au sud de l'aire d'étude rapprochée, profitant probablement de piscines ou bassins présents dans les jardins. Le 22/05/2025, l'espèce a de nouveau été entendue au niveau d'ancienne serres à proximité de l'aire d'étude rapprochée. L'Euprocte de Corse est cité dans le Fiume Seccu dans l'aire d'étude éloignée. Le Fiume Seccu abrite également d'importantes populations de Crapaud vert, Discoglosse sarde, Grenouille de Berger et Rainette sarde. Cependant, il est peu probable que ces espèces ne fréquentent l'aire d'étude éloignée, même en phase terrestre.		
Enjeu de conservation	Diversité faible, Enjeu Faible	

Reptiles

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux ouverts et semi-ouverts	Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) : PN, LC (LRC), DH 4 Lézard sicilien (<i>Podarcis siculus</i>) : LC (LRC), DH 4 Lézard tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>) : PN, LC (LRC), DH 4 Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) : PN, VU (LRC), DH 2 et 4	Espèces considérées comme présentes dans l'aire d'étude immédiate
Murets de pierre sèches, bâtiments	Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>) : PN, LC (LRC)	

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes ; DH 4 : annexe IV de la Directive Habitats ; DH 2 : annexe II de la Directive Habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos

Un cortège d'espèces protégées mais communes peut être considéré comme présent dans l'aire d'étude rapprochée. La Tortue d'Hermann est citée dans l'aire d'étude éloignée à proximité du village de Lumio. De plus, l'aire d'étude rapprochée se situe au sein de l'aire de répartition diffuse de l'espèce (CEN Corse). Des habitats favorables (friches, matorrals...) étant présents dans l'aire d'étude rapprochée, l'espèce doit être considérée comme présente en l'absence de prospections lors des périodes d'activité de l'espèce.

Le Phyllodactyle d'Europe est cité dans l'aire d'étude éloignée. Cependant aucun milieu favorable (falaises, blocs rocheux...) à cette espèce rupestre n'est présent dans l'aire d'étude rapprochée.



Muret favorables à la Tarente de Maurétanie et aux lézards



Habitat favorable à la Tortue d'Hermann

Enjeu de conservation

Diversité moyenne, Enjeu très fort.

Oiseaux

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux semi-ouverts, zones arborées	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) : PN, VU en France Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>) : PN, LC (LRC) Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) : PN, VU en France Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) : PN, VU en France	Espèces observées en période de reproduction
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) : VU en France	Espèces non observées mais potentielles au vu des habitats présents
Fourrés et maquis	Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>) : PN, NT en France Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>) : PN, NT en France	Espèces observées en période de reproduction
Habitats ouverts	Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>) : PN, LC (LRC)	Potentiellement présente en chasse ou en transit au vu des habitats présents

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos

L'aire d'étude rapprochée est relativement anthropisée. Néanmoins, le cortège des fringilles menacées (Chardonneret élégant, Serin cini) est bien présent dans l'aire d'étude rapprochée et y niche probablement.

Par ailleurs, les quelques zones boisées peuvent abriter le Petit-duc scops.

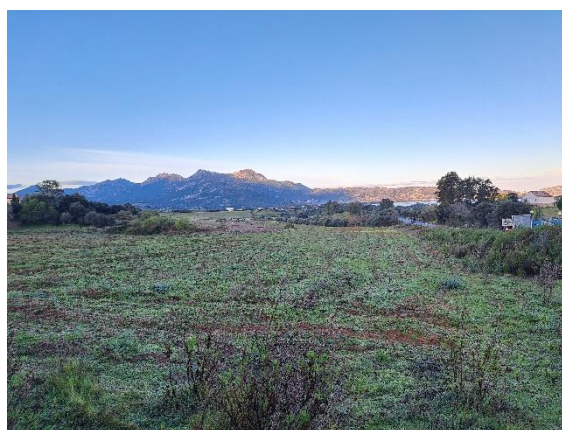
Les zones de fourrés, buissons et ronciers servent d'habitats de reproduction à la Bouscarle de Cetti et à la Fauvette mélanocéphale.

Dans les zones les plus ouvertes, un cortège d'espèces communes mais non menacées pourrait être présents. Ces secteurs ouverts pourraient également servir de zone de chasse à l'Effraie des clochers.

L'Œdicnème criard, cité dans l'aire d'étude éloignée, a été recherché à vue et en réalisant des points d'écoute au crépuscule à proximité des zones de jachères mais n'a pas été observé.



Ronciers favorables à la nidification de la Fauvette mélanocéphale et de la Bouscarle de Cetti



Milieux ouverts favorables à l'Alouette lulu et au Bruant proyer



Figure 11 Alignement d'arbres favorable aux fringilles menacées

Enjeu de conservation

Diversité moyenne, enjeu Fort

Mammifères terrestres

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieus ouverts et semi-ouverts	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) - PN	Espèce considérée comme potentiellement présente dans l'aire d'étude rapprochée car assez ubiquiste
<i>Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes</i>		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Diversité faible pour les mammifères terrestres sur l'aire d'étude rapprochée, néanmoins les habitats naturels peuvent être favorables à une espèce protégée, à savoir le Hérisson d'Europe.		
Enjeu de conservation	Diversité faible, Enjeu faible.	

Chiroptères		
Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Ensemble de l'aire d'étude rapprochée	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) : PN, DH 4 Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) : PN, DH 4 Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>) : PN, DH 4	Espèces potentiellement présentes en chasse ou en transit sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Aucun gîte potentiel ou avéré n'a été découvert dans l'aire d'étude rapprochée
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos Les espèces contactées lors des prospections spécifiques sont principalement des espèces communes et anthropophiles qui peuvent chasser sur l'aire d'étude immédiate.		
Enjeu de conservation	Diversité faible, Enjeu faible	



Figure 12 : Faune remarquable identifiée au droit de l'aire d'étude immédiate, Biotopie 2025

